

N° 2/4.23

[PRÉAVIS N° 2/2.23](#)

AMÉLIORATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE DES ALPAGES DE PRÉ-RODET ET DE LA BURTIGNIÈRE, FABRIQUANT DU GRUYÈRE D'ALPAGE AOP.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de ce préavis était composée de Mmes et MM. Eva FROCHAUX, Alexandre GANNA, Lucien REY, Marc TISSOT, Ruijia WANG, Cédric WIDMER et Nicole JUFER TISSOT, présidente-rapporteuse. Elle s'est réunie le 23 février 2023.

La commission tient à remercier Mme Laetitia MORANDI, Municipale en charge des bâtiments, sports et domaines, M. Yves-Marc ANDRE, Chef de l'Office des Bâtiments, M. Jean-Michel DURUZ, garde forestier pour la commune de Morges et M. Ludovic PERRIARD, technicien chargé de projet, pour le temps consacré à la commission et la clarté de leurs explication.

1 PRÉAMBULE

En début de séance, Mme Morandi rappelle les objectifs du préavis : la pérennisation des alpages de la Ville, et par conséquent la production du Gruyère d'alpage AOP, ainsi que l'anticipation des besoins en eau des alpages en cas d'urgence climatique. L'alimentation en eau potable doit assurer les conditions d'hygiène pour la production de fromage et couvrir les besoins en cas de sécheresse. Cet apport en eau du réseau permettra de réduire les prélèvements d'eau sur les zones humides environnantes.

Mme Morandi a souligné que la pénurie d'eau représentait un stress pour les exploitants et qu'en tant que propriétaire, la commune de Morges se devait d'améliorer l'apport en eau des alpages. La possibilité de se greffer au projet RESALP était une opportunité à saisir.

2 LE PROJET

MM. André, Duruz et Perriard ont présenté le projet intercommunal ValRégiEaux qui doit desservir 6 alpages, dont certains sont parmi les plus gros producteurs de Gruyère d'Alpage AOP de la région.

Ils ont précisé quelques chiffres :

- A la Burtignère et Pré-Rodet, chaque alpage produit 10 tonnes de fromage par année.
- Il faut 10 litres de lait pour 1 kg de fromage, une vache produit 30 à 50 litres de lait par jour.
- On compte 100 à 150 litres d'eau par jour par tête de bétail. Ce chiffre inclut aussi l'eau nécessaire pour la production de fromage.
- La fourniture en eau potable des 6 alpages se montera au maximum à 5'600m³ par saison et 100m³ par jour. Actuellement, en cas de sécheresse, ce sont 2'200m³ d'eau qui pourraient manquer par saison. La fourniture d'eau supplémentaire se fait actuellement par camion, et, dans les cas extrêmes, avec l'aide de l'armée ou de la PCi.

Nos alpages tirent actuellement une partie de leur approvisionnement par le captage de sources ou le drainage de zones humides. Les sources sont en amont des chalets avec les particularités suivantes :

- L'alpage du Caroz ne produit pas de fromage, mais livre le lait à la Bursine. Il bénéficie par ailleurs du trop-plein de la source de la douane suisse, située à proximité. L'abondance de cette source met cet alpage à l'abri d'une pénurie. Il n'est donc pas compris dans ce projet. Un raccordement serait trop onéreux alors qu'il n'est pas nécessaire vu l'absence de production de fromage sur place ;
- Pré-Rodet est alimenté par trois sources, dont deux se sont tarées lors de la dernière période de sécheresse ;
- La Burtignère bénéficie d'une source plus régulière, mais dont le débit a néanmoins baissé lors de la canicule.

A noter que les deux chalets ont chacun un réservoir permettant de stocker de l'eau.

Actuellement, le prélèvement d'eau dans les zones humides et les captages entre en conflit avec les milieux de protection de la nature. En effet, chaque alpage comprend des surfaces de marais d'importance nationale. L'apport en eau du réseau devrait permettre, en plus d'assurer l'hygiène nécessaire pour la production du fromage, de limiter les prélèvements sur les captages à la seule alimentation des bassines pour les vaches dans les pâturages. Cette eau coulera ensuite vers les zones marécageuses.

M. Perriard a décrit les aspects techniques du projet soit, pour les points qui concernent nos deux alpages :

1. Une conduite d'eau entre le village du Chenit et la STAP du Biblanc (participation mogienne de 1/3). Cette partie du tronçon sera maintenue hors gel ;
2. Une conduite dessert exclusivement la Burtignère et Pré-Rodet depuis le Biblanc (participation de 100%). Comme les alpages ne sont pas utilisés en hiver, la conduite ne sera pas hors gel et sera purgée pour la période hivernale ;
3. La Station de pompage du Biblanc n'est pas directement utile pour les alpages morgiens, mais la Commune y participe à hauteur de 10% car les coûts comprennent la pose de la fibre optique, une armoire de puissance, un débitmètre et le système de gestion du réseau. Elle est de plus située sur les territoire morgien.
4. En profitant des travaux nécessaires à la pose de la conduite sous la route, le pont sur L'Orbe sera élargi de 50 cm. Actuellement très étroit, son franchissement est difficile pour certains véhicules, notamment pour les camions chargés de bois (participation communale de 40%). Il n'est pas possible de poser la conduite à côté de la route, car le projet est situé en zone protégée...

Des servitudes de passage seront établies à la fin des travaux entre les différents propriétaires, y compris pour la STAP du Biblanc.

3 COÛT POUR LA COMMUNE DE MORGES

A noter que le total des travaux (y compris la réfection de la route de Pré-Rodet), d'un montant de CHF 680'000.- pour Morges, doit bénéficier d'une subvention fédérale de 40% (CHF 272'000.-) et cantonale de 33% (CHF 224'400.-), soit un solde de CHF 183'600.- pour la commune.

Il s'agit de déduire de ce montant, pour la réfection du pont, la participation cantonale (2/5^{ème}) et celle de la Commune du Chenit (1/5^{ème}) selon la servitude inscrite au RF, soit un montant de CHF 44'712.-.

Le solde de la participation communale sera donc de CHF 138'888.- après déduction des subventions et participations.

4 QUESTIONS ET DISCUSSION

La discussion avec les représentants de la commune a permis aux commissaires d'éclaircir les points suivants :

La capacité du réseau d'eau potable de ValRégioEaux a été étudiée afin de s'assurer qu'il puisse répondre à la demande supplémentaire, ce qui est le cas (alimentation par l'Orbe et la source du Brassus). M. Duruz a confirmé que les villages de la Vallée de Joux ont aussi été soumis à des restrictions d'eau l'été passé, mais que ces restrictions ne touchaient pas les animaux de rente. La gestion du réseau est de la responsabilité de ValRégioEaux, les alpages seront ensuite des clients comme les autres.

Un membre de la commission souhaitait connaître les conséquences d'un retrait du projet de la Commune de Morges. M. André a indiqué que les deux autres communes reprendraient le financement de la part morgienne sur les infrastructures partagées. Les communes de Bursins et du Chenit ont déjà toutes les deux accepté le préavis lors de leur Conseil de décembre.

Il n'y a actuellement pas de panneaux solaires sur les alpages et il n'est pas prévu d'en installer. Il en va de même pour la fibre optique, qui ne doit être posée que jusqu'à la STAP du Biblanc pour des questions de gestion du réseau à distance. La commission s'est posé la question de l'utilité de profiter des travaux pour l'installer, ou du moins prévoir la pose d'un tube vide.

L'implantation d'une station de pompage dans l'abri/emplacement de pique-nique ne devrait pas poser de problème découlant du bruit des pompes, celles-ci fonctionnant de nuit pour remplir le réservoir de 100m³ situé aux Grands Plats de Bise, au moment où l'électricité est la moins chère. Le réservoir alimentera ensuite les alpages par gravité.

Pour les alpages morgiens, l'apport en eau potable permettra de s'affranchir du traitement de l'eau par UV, traitement consommateur d'électricité.

A la question du système de récupération d'eau actuellement en place dans les alpages, Il apparaît qu'il y a bien des réservoirs dans chaque alpage, mais qu'il s'agit plutôt de bricolage avec les cheneaux pour récupérer l'eau de pluie. Il a précisé qu'en cas de canicule, ces réservoirs n'étaient bien sûr plus alimentés.

Lors de la discussion, la majorité des membres de la commission a relevé la pertinence d'offrir aux exploitants des alpages un approvisionnement en eau qui leur permettent d'assurer une production de fromage répondant aux critères d'hygiène. En cas de pénurie, les exploitants sont soumis à une situation stressante, et prélèvent un maximum d'eau des captages et sources locales au détriment des zones de marais d'importance nationale.

Le projet ValRégioEaux est une opportunité qui permet d'assurer l'approvisionnement en eau des alpages de Pré-Rodet et de la Burtignère en bénéficiant des subventions cantonales et fédérales. Dans tous les cas, si à l'avenir la fonction des alpages devait être remise en cause compte tenu des changements climatiques, le raccordement au réseau d'eau potable serait un atout pour la reconversion de ceux-ci.

Un membre de la commission s'est opposé au préavis. Il juge que le déficit d'eau doit être pris comme un signal avertissant que la production du fromage d'alpage n'est plus possible compte tenu de l'évolution climatique. Selon lui, l'apport en eau potable ne résout pas le problème qui, en s'accroissant, réapparaîtra dans quelques années. Il suggère de refuser le préavis, de renoncer à la production de fromage, voire même à l'estivage des vaches sur les alpages.

Au final, la majorité de la commission soutient le préavis mais émet les vœux suivants :

- Le système de récupération de l'eau de pluie semble actuellement relever du bricolage et la mise en place d'un système plus performant mériterait d'être étudiée ;
- Les toitures des alpages, dont l'orientation et la situation en altitude sont idéales, incite la commission à demander que la possibilité de les couvrir par des panneaux solaires photovoltaïques soit étudiée ;
- L'installation de la fibre optique n'a pas été jugée utile. La commission suggère néanmoins que la Municipalité profite des travaux pour poser un tube de réserve offrant la possibilité de les raccorder à l'avenir.

5 CONCLUSION

Les alpages de la commune de Morges font partie de son patrimoine historique depuis le XVI^{ème} siècle. Leur entretien régulier a permis le maintien sur site des estivages et, pour les alpages de la Burtignère et de Pré-Rodet, la production de fromage d'alpage AOP. Par leur présence, les amodiataires garantissent la vie des alpages et l'entretien des pâturages. La Commune de Morges, en tant que propriétaire, se doit d'assurer aux locataires les moyens de production qui leur sont nécessaires.

Face au changement climatique, qui a un impact sur l'alimentation en eau des alpages, le projet ValRégiEaux apporte une solution coordonnées pour plusieurs communes et bénéficie des subventions cantonales et fédérales. La majorité de la commission soutient ce préavis municipal. Elle émet cependant les vœux suivants :

- Etudier la mise en place d'un système de récupération de l'eau de pluie plus performant ;
- Etudier la possibilité de couvrir les toitures des alpages par des panneaux solaires photovoltaïques ;
- Profiter des travaux pour poser la fibre optique, ou a minima un tube de réserve offrant une possibilité de raccordement à l'avenir.

C'est donc à la majorité des membres présents, avec une opposition, que la commission s'est positionnée en faveur des conclusions du préavis.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser, conjointement avec les communes du Chenit et de Bursins, les travaux d'amélioration de l'approvisionnement en eau potable et en électricité de six estivages fabriquant du Gruyère d'Alpage AOP, sous réserve de l'approbation des subventions cantonales et fédérales ;
2. d'accorder dans ce but à la Municipalité un crédit de CHF 680'000.00, subventions et participations non déduites ;
3. de dire que les subventions et participations qui devraient être de CHF 541'112.00 seront déduites de ce montant dès leur versement ;
4. de dire que le solde de CHF 138'888.00 sera amorti en règle générale, en 30 ans, à raison de CHF 4'629.30 par année à porter en compte dès le début d'utilisation de l'immobilisations.

au nom de la commission
La Présidente-rapporteuse

N. Jufer Tissot

DÉTERMINATION
DE LA COMMISSION DES FINANCES
DU CONSEIL COMMUNAL

N° : 2/4.23

PRÉAVIS 2/2.23 – Demande d'un crédit de CHF 680'000, subventions et participations non-déduites, pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable des alpages de Pré-Rodet et de la Burtignière, fabricant du Gruyère d'Alpage AOP

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La Commission des finances s'est réunie le 2 mars 2023 pour se déterminer sur cet objet.

Les commissaires étaient les suivants : Mmes Patricia DA ROCHA, Maria-Grazia VELINI, MM. Marc-Emmanuel CRIPPA, Frédéric EGGENBERGER, Laurent GOLAY, John MAURON, Lucien REY, Michel REYNOLDS, et Mme Veronica GASKELL, Présidente-rapporteuse

Détermination

Ce projet permettra de sécuriser la production de Gruyère d'alpage dans des conditions d'hygiène irréprochables.

Il est co-financé par les communes de Bursins et du Chenit, propriétaires d'alpage voisins co-bénéficiaires de cette amélioration.

Nous avons examiné les coûts et recettes du projet ainsi que le tableau financier du projet et noté que sur le plan des investissements, un montant de CHF 300'000 est prévu et que le projet figurait en priorité B. Au vu de l'opportunité de pouvoir réaliser ce projet de durabilité en co-financement avec les deux communes voisines, la ville a décidé de requalifier le projet en priorité A.

- La subvention sera de CHF 541'112.00
- le solde sera de CHF 138'888.00
- la dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée sur un compte d'investissement existant

La Commission des finances, par huit voix favorables et une abstention, recommande au Conseil communal d'accepter les conclusions du préavis susmentionné.

Pour la Commission des finances
La Présidente
Veronica GASKELL